



## **COMPTE RENDU DE LA CAPC N°5 8 et 9 JUILLET 2015**

### **Suite de l'examen des demandes en révision des cadences d'avancement des contrôleurs de 2ème et 1ère classe et contrôleurs principaux au titre de l'année 2014**

Il y a des jours avec et des jours sans. Pour cette dernière CAP avant la trêve estivale c'était une journée sans. Sans aucune volonté du Président de modifier la ligne qu'il avait préalablement déterminée.

L'exercice d'évaluation tel qu'on le connaît en Douane avec ses trop nombreuses imperfections, s'exprime pleinement dans sa médiocrité lors qu'il s'agit de procéder à l'examen des recours.

Politique des quotas, instructions données aux directeurs de minorer les appréciations afin de justifier l'injustifiable, application à la lettre de la maxime « Les loups ne se mangent pas entre eux », la litanie redondante du « il n'y a pas d'erreur manifeste d'appréciation », et le cortège habituel d'excuses (trop jeune, trop vieux, trop nouveau, trop pas assez...) ont rendu cette CAP particulièrement indigeste.

Ajouté à cela une interprétation toute personnelle de la portée réelle d'une note d'alerte désormais assimilable à une sanction. Alors que le blâme vous écarte de toute promotion pendant 3 ans, la note d'alerte pourrait aller plus loin en empêchant une reconnaissance de la valeur de votre travail pendant une durée supérieure.

Le tout saupoudré d'un nombre de mois en inadéquation complète avec la quantité et surtout la qualité des dossiers présentés : 31 recours pour cette CAPC pour seulement 13 mois qui devront aussi « servir » aux reliquats de recours qui pourront être étudiés lors du second semestre 2015.

#### **Ont été soumis à l'examen de cette CAPC :**

Pour les C2 :

**7 dossiers → 2 mois (Vote CGT → POUR)**

Pour les C1 :

**6 dossiers → 4 mois (Vote CGT → POUR)**

Pour les CP :

**18 dossiers (dont un uniquement en recours phraséologique) → 6 mois attribués (Vote CGT → POUR)**

Il restera donc 1 mois, pour les recours qui auront été tardivement remontés à la connaissance de la CAPC.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions : [CAPC5SNADCGT@gmail.com](mailto:CAPC5SNADCGT@gmail.com)

Les représentants du SNAD CGT en CAPC n°5  
Francoise Raynaud, Josiane Soula, Anne Azoulay-Fravel, Michel Laurent, Christophe Riboulet,  
Sebastien Brenneur, Dominique Bru, Mickael Cambres.